REUNION DU COMITE SYNDICAL

-

JEUDI 9 FEVRIER 2012

Le mot du Président

Schéma Directeur :

Présentation SOGREAH :

- Phase 3: Présentation des 3 scénarios. **Quel scénario retenir** ?

☞ Présentation SOGREAH.

Marchés en cours.

☞ Programmation pluriannuelle du SMNEP 2009 - 2012.

- **Etudes**
  - Actualisation du Schéma Directeur
- **Piémont**
  - Modernisation des Aygues
  - Modernisation Arthez d'Asson Tr2 et 3
  - Station d'alerte Arthez-d'Asson
  - Traitement des boues d'Arthez-d'Asson
  - Recherche en eau Arrious et Pourrios

- **Plaine**
  - Modélisation du champ captant de Baliros et Pardies-Piétat : modélisation prévue pour fin septembre.
  - Acquisition matériel AAC Bordes
  - Etude aquifère AAC Bordes
- **Secteur Nord**
  - Mise en conformité Burosse-Mendousse
  - Liaison Castillon - Lembeye: Phase 1 terminée. Phase 2 engagée début 2012. DCE en cours de finalisation.

☞ Délibération « signature convention de co-maitrise d'ouvrage pour les travaux de liaison Castillon – Lembeye»

Enquête publique les Aygues – Arthez :

L'enquête publique s'est déroulée entre le 5 et le 26 décembre 2011.

☞ Rencontre commissaire enquêteur : 23 novembre 2011 et 5 janvier 2012.

☞ Courrier commissaire enquêteur.

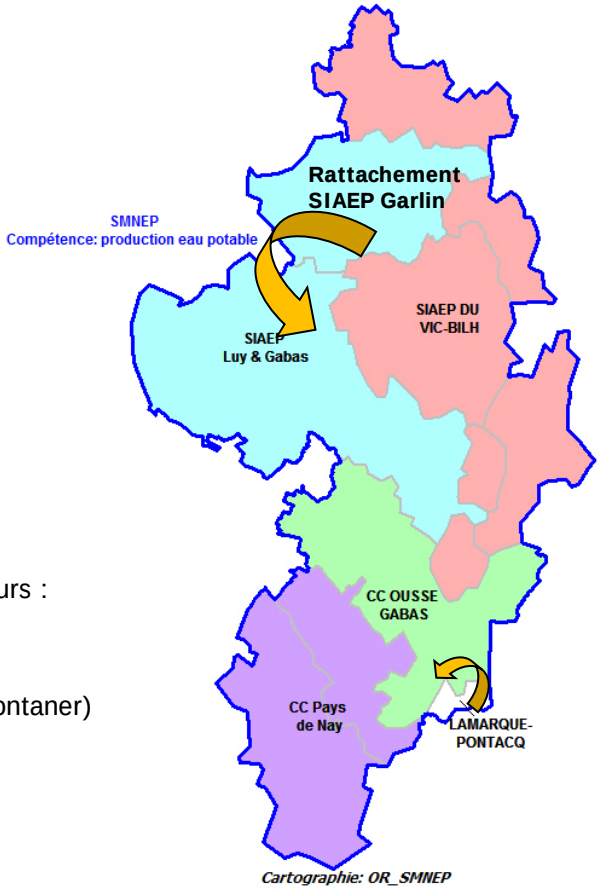

Réforme territoriale : Structurations

Analyse administrative, financière et technique des syndicats distributeurs :

- Rattachement SIAEP Garlin au SIAEP Luy & Gabas
- Fusion Vic-Bilh (SIAEP Crouseilles, les Enclaves, Lembeye et Montaner)

Route de l'Eau : Sectorisation

La route de l'Eau

Circuit	Cheminement	Structure	SMNEP	Président Communauté
1	Les Aygues - Bordes	Pays de Nay	Xavier de CANET	Christian PETCHOT-BACQUE : Pays de Nay
2	Ousse - Sendets	Vallée de l'Ousse	Jean GARROT et Hubert LASSEGUES	Hubert LASSEGUE et Alain NOUGUEZ : Ousse - Gabas
3	Serres-Morlaàs - Escoubès	Luy & Gabas	Jean-Pierre PEYS	Dino FORTE : Luy – Gabas – Souye et Lées
4	Monassut - Viella	Vic-Bilh	Francis CAZENAVE et Paul LAGRAVE	Michel CHANTRE : Canton de Lembeye

Création d'une brochure : itinéraires et contenu modules salle pédagogique.

☞ Ebauche dernière page.

PAT Gave de Pau

Le PAT Gave de Pau s'achève fin 2012. Accueil Bérangère AVIRON-VIOLET sur la période 13 octobre – 31 décembre 2012

Mise en place d'une convention.

Comité de gouteur d'eau

Dynamisation

Questions diverses.

- **Date budgétaire :** Comité syndical SMNEP vote du CA 2011 et BP 2012 : **22 mars 2012**
- **Délégation de signature :**

  ☞ Délibération « Délégation signature des avenants pour les marchés passés en procédure adaptée »
- **Visites salle pédagogique** : Master EGTP UPPA, 5eme collège Bizanos, IME Castel de Navarre Jurançon, 2nde lycée agricole Pau-Montardon, Unis-Cité
- **Accueil des Proviseurs** des lycées agricoles des Pyrénées-Atlantiques le 16 février 2012 à la Maison de l'Eau
- **Site Internet du SMNEP** (http://www.smnep.fr):
  - Depuis sa mise en ligne fin septembre 2011, le site Internet du SMNEP a attiré 517 visiteurs
  - Pour les visites de la salle pédagogique : Mise en place d'un agenda des visites sur le site du SMNEP
  - Brochure salle pédagogique
- Publication livret **chercheur d'eau** (http://www.smnep.fr/divers)
- **Validation Volumes 2011 :** Courrier 31 janvier 2011 : *« Synthèse 2011 des volumes consommés »*. Validation avant le 30 mars 2012.
  - SIAEP Plaine de Nay: 963 910m^3
  - SIAEP Nay Ouest: 915 438 m^3
  - SIAEP Luys et Gabas: 2 625 433 m^3
  - SIAEP Vallée de l'Ousse: 1 767 645 m^3
  - SIAEP Montaner: 282 403 m^3
  - SIAEP des Enclaves: 198 371 m^3
  - SIAEP Lamarque-Pontacq: 39 898 m^3
  - SIAEP Lembeye: 708 046 m^3
  - SIAEP Garlin: 499 105 m^3
  - SIAEP Crouseilles: 72 427 m^3
  - SIAEP Viella: 260 086 m^3
  - Total : 19 252 m^3
  - CG32 : 0 m^3

Total VEG 2011 : 8 332 762 m^3 (diminution de 2.5 % par rapport à 2010).

- La loi **Grenelle 2** impose aux collectivités une **réduction du taux de fuites**, sous peine de doubler la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau :

  ☞ Article 161 de la loi Grenelle 2 et décret du 27 janvier 2012

La route de l'Eau

Une randonnée autour de l'eau
Des Pyrénées au Gers

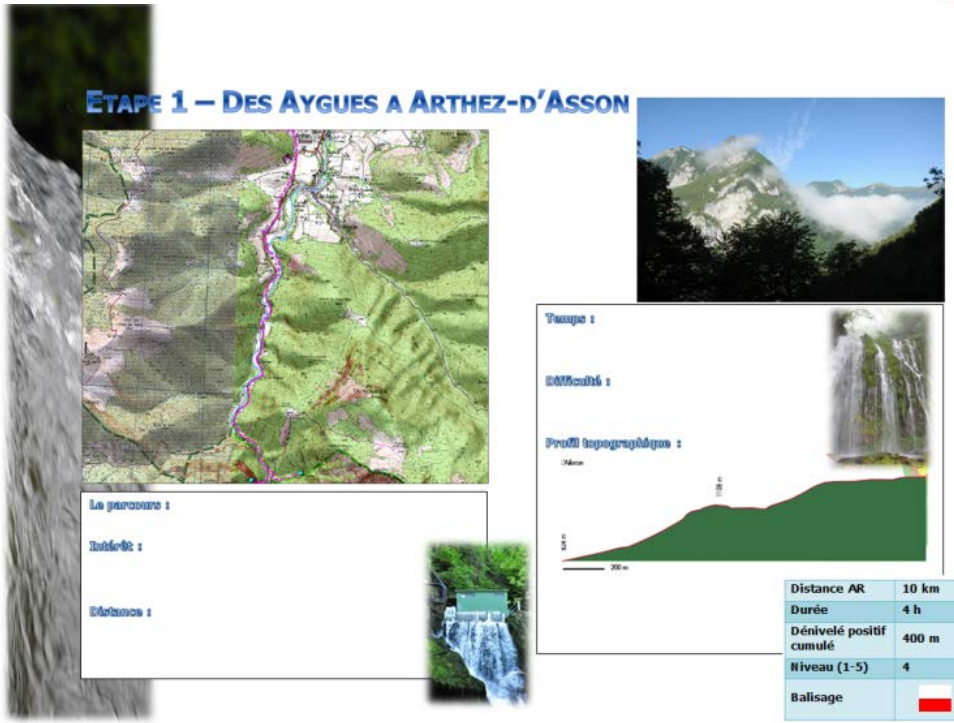

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU NORD EST DE PAU

Séance du 9 février 2012
OBJET : Délégation de signature des avenants pour les marchés passés en procédure adaptée
Date de la convocation : 1er février 2012

L'an deux mille douze et le neuf du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME, SANSOT et TRUCO.

Etaient absents et excusés : 5
Nbre de délégués :17
Nbre de délégués en exercice : 17
Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17
M GARROT a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

*****

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que par délibération du 18 mai 2008, le Comité Syndical lui a donné délégation pour conclure les marchés de fournitures, services et travaux passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

A l'usage, il souhaite que cette délégation soit modifiée.

Il rappelle que l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié, donne à l'assemblée la possibilité de déléguer au Président, pour la durée du mandat, la compétence pour " *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »

Il précise que cette délégation peut donc désormais concerner tous les avenants à une opération pour laquelle le Président a délégation.

Le Président invite l'assemblée à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> DECIDE de compléter la délégation au Président en lui donnant compétence pour toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_90212_3
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	5.5 - Delegation de signature
Objet de l'acte	Délégation de signature des avenants pour les marchés passés en procédure adaptée
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 14/02/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20120209-D_90212_3-DE
Date de transmission de l'acte	14/02/2012
Date de réception de l'accuse de réception	

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU NORD EST DE PAU

Séance du 9 février 2012
OBJET : Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'eau potable de Lembeye.
Date de la convocation : 1er février 2012

L'an deux mille douze et le neuf du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME, SANSOT et TRUCO.

Etaient absents et excusés : 5
Nbre de délégués :17
Nbre de délégués en exercice : 17
Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17
M GARROT a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

*****

Monsieur le Président expose au Comité syndical le rapport suivant :

Le SMNEP (syndicat de production) dessert en eau potable le SIAEP de Lembeye (SIAEP de distribution). Actuellement, le SIAEP de Lembeye est alimenté via le réservoir sur tour de Sedzère (SMNEP) qui alimente à son tour celui de Baleix (SIAEP de Lembeye), puis celui de Lembeye.

En période de pointe, la consommation est évaluée à 900m^3/jour. Cependant, le Château d'eau ne permet pas de garantir un tel débit (approvisionnement actuel insuffisant).

Afin de palier ce risque de pénurie, Le SMNEP s'engage dans la création d'une canalisation d'alimentation entre le Château d'eau de Castillon et celui de Lembeye. Dans le cadre de ces travaux, une conduite en amiante-ciment appartenant au SIAEP de Lembeye sera remplacée par une canalisation en PVC DN 125/140 sur 1.1 km.

Ces raisons ont conduit les deux parties à assurer la réalisation et la coordination de ces travaux afin d'en limiter l'impact.

Pour optimiser les moyens autant techniques que financiers ou humains, les Parties ont souhaité recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage organisées par l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Ainsi un projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage est présenté aux membres du comité syndical, stipulant les droits et obligations des deux entités.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> AUTORISE la mise en place d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'eau potable de Lembeye

> AUTORISE Mr le Président à la signer ainsi que tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_90212_1_BIS_
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.3 - Conventions de Mandat
Objet de l'acte	CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LEMBEYE
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 14/02/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20120209-D_90212_1_BIS_-DE
Date de transmission de l'acte	14/02/2012
Date de réception de l'accuse de réception	

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU NORD EST DE PAU

Séance du 9 février 2012
OBJET : Schéma directeur – Validation d'un scénario
Date de la convocation : 1er février 2012

L'an deux mille douze et le neuf du mois de février à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, de CANET, DUBOSC, GARROT, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, MOURA, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN, PRUDHOMME, SANSOT et TRUCO.

Etaient absents et excusés : 5
Nbre de délégués :17
Nbre de délégués en exercice : 17
Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 17
M GARROT a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

*****

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SMNEP s'est engagé depuis fin 2010, dans la réalisation de son Schéma Directeur. Cette étude fait l'objet d'un marché avec l'entreprise SOGREAH visé par le Président le 2 novembre 2010. Les objectifs principaux sont :

- **Phase 1 :** Etablir un état des lieux exhaustif des ressources exploitées et du patrimoine syndical et de son état technique
- **Phase 2 :** Déterminer les besoins à satisfaire présents et futurs et les évolutions du périmètre de desserte. Définir l'opportunité de la mise en œuvre de nouvelles ressources
- **Phase 3 :** Etudier plusieurs scénarios permettant de satisfaire les besoins futurs définis
- **Phase 4 :** Définir au travers d'un Schéma Directeur les orientations futures du SMNEP à l'échéance 2025 correspondant au scénario retenu

A l'issue des deux premières phases, le Comité Syndical a validé le 17 novembre 2011 les hypothèses, relatives à l'évolution des consommations en eau de chaque SIAEP (démographie et rendement de réseau). SOGREAH présente ce jour la troisième phase d'étude des scénarios :

- **Scénario n°1 - Aygues et Arthez vers Pontacq :** Le réservoir de Pontacq est alimenté conjointement par les Aygues et Arthez-d'Asson (deux canalisations distinctes). Cette dissociation permet d'alimenter le SIAEP de Nay Ouest par les Aygues et les SIAEP de de la Plaine de Nay, Vallée de l'Ousse et Lamarque-Pontacq par Arthez-d'Asson uniquement. Lors des périodes de pointe cumulées à des ressources à l'étiage, le réservoir de Sarramayou (SIAEP de Nay Ouest) peut être alimenté par la station d'Arthez-d'Asson.
- **Scénario n°2 - Aygues vers Bordes :** Le réservoir de Pontacq est exclusivement alimenté par Arthez-d'Asson, qui dessert le SIAEP de la Vallée de l'Ousse et la commune de Lamarque-Pontacq. Les Aygues desservent Les SIAEP de Nay Ouest et de la Plaine de Nay avant d'être raccordées sur la canalisation existante au niveau de Baudreix. L'eau transite ensuite par le réservoir de Bordes, avant de rejoindre ceux de Buros. Lors des périodes de pointe cumulées à des ressources à l'étiage, le réservoir de Sarramayou (SIAEP de Nay Ouest) peut être alimenté par la station d'Arthez-d'Asson.

- **Scénario n°3 - Arthez vers Bordes** : Le réservoir de Pontacq est exclusivement alimenté par les Aygues, qui desservent les SIAEP de Nay Ouest, de la Plaine de Nay, de la Vallée de l'Ousse et la commune de Lamarque-Pontacq. La station d'Arthez-d'Asson est raccordée sur la canalisation existante au niveau de Baudreix. L'eau transite ensuite par le réservoir de Bordes, avant de rejoindre ceux de Buros. Le renforcement de la surpression de Buros permet d'acheminer l'eau jusqu'au château d'eau de Sedzère. Lors des périodes de pointe cumulées à des ressources à l'étiage, la station d'Arthez-d'Asson permet de compléter le déficit des Aygues.

Le tableau de synthèse ci-dessous présente, pour chaque scénario, le coût estimatif ainsi que les principaux avantages et inconvénients :

Scénario	Descriptif	Coût (K€ HT)	Avantage	Inconvénient
1	Aygues et Arthez vers Pontacq	25 905	- Marge disponible sur les Syndicats de la Plaine de Nay et de Nay Ouest	- Pas de sécurisation par maillage - Pas de marge disponible en pointe sur le Nord pour export
2	Aygues vers Bordes	26 400	- Sécurisation par maillage - Marge disponible sur les Syndicats de la Plaine de Nay et de Nay Ouest	- Pas de marge disponible en pointe sur le Nord pour export - Pompage vers Pontacq énergivore
3	Arthez vers Bordes	25 807	- Sécurisation par maillage - Marge disponible sur les Syndicats de la Plaine de Nay et de Nay Ouest - Marge disponible sur le Nord pour Export - Fonctionnement possible avec Arthez-d'Asson à 500 m^3/h - Optimisation possible du tracé avec le projet de la route de l'Eau	

Le Président invite l'assemblée à se prononcer sur le choix d'un scénario.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> CONSIDERE le scénario n°3, comme la solution la plus pertinente techniquement et financièrement pour répondre aux besoins futurs du territoire desservi en eau potable par le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau.

> VALIDE le scénario n°3.

> DEMANDE à M le Président d'engager les études de phase 4 (schéma directeur).

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_90212_2
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8 - Environnement
Objet de l'acte	schéma directeur-validation d'un scénario.
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 14/02/2012 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Helene LEONG-KAM-PO - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20120209-D_90212_2-DE
Date de transmission de l'acte	14/02/2012
Date de réception de l'accuse de réception	